



Liban : l'explosion du port de Beyrouth soulève les questions de l'indemnisation

L'explosion tragique et catastrophique qui s'est produite à Beyrouth le 4 août dernier, au-delà des préoccupations immédiates en matière de santé et de sécurité, soulève des questions importantes et potentiellement urgentes concernant l'indemnisation des dommages matériels survenus.

Dans un article intitulé « Tragédie à Beyrouth - Sources potentielles d'indemnisation », M. Michael Kortbawi, associé, BSA Ahmad Bin Hezeem & Associates, aborde certaines des questions d'assurance et de responsabilité dont chacun devrait être conscient pour être en mesure de récupérer les fonds des pertes dues à l'explosion.

Considérations relatives à l'assurance - Couverture Dommages

En premier lieu, toute personne qui a subi des dommages physiques chez elle, et toute entreprise ou autre propriété affectée par lesdits dommages, peuvent être considérées comme sinistrées au regard des termes de la couverture assurantielle des locaux, à savoir la police d'assurance du propriétaire ou, dans le cas des entreprises, la police Dommage aux Biens, les deux couvrant les dommages résultant de divers événements.

Il va de soi que les véhicules bénéficieront aussi d'une couverture complète si leurs propriétaires avaient souscrit à une assurance couvrant le véhicule pour de tels sinistres.

La plupart de ces polices d'assurance couvrent spécifiquement les dommages résultant d'une explosion; cependant, il est important de revoir les conditions générales et particulières des polices pour s'assurer que cet événement est explicitement couvert. Ces polices d'assurance peuvent prendre la forme de polices « tous risques », ce qui signifie que la plupart des événements sont couverts, sauf s'ils sont expressément exclus, ou de polices « à risque nommé » qui ne couvrent que des risques spécifiquement désignés. Cela dit, la plupart des polices « à risque nommé » répertorient « l'explosion » comme un risque couvert.

Il est à rappeler que la préoccupation importante lors de la recherche d'une couverture est de savoir si l'assureur se penchera, à temps, sur les diverses exclusions de la police qui lui permettraient d'éviter de payer les sinistres. Les exclusions communes qui viennent immédiatement à l'esprit, étant donné les circonstances de l'explosion ainsi que l'histoire récente du Liban, sont les exclusions pour les dommages causés par la guerre, le terrorisme ou l'insurrection.

Pour le moment, il n'y a pas eu de cause concluante de l'explosion; cependant, sur la base des déclarations du gouvernement libanais, cet événement semble avoir été causé par une détonation accidentelle d'une cache de 2750 tonnes de nitrate d'ammonium qui avait été saisie par des services du gouvernement il y a quelques années, puis stockée dans un entrepôt situé au Port de Beyrouth. Ainsi, à première vue, et à ce stade de l'enquête, il ne semble pas que l'une des exclusions les plus probables mentionnées ci-dessus puisse être invoquée pour rejeter la couverture.



Il faut également savoir que la plupart des polices ont des délais relativement courts pour la déclaration du sinistre à l'assureur. Ainsi, il faut envisager de déclarer rapidement les sinistres (et de ne faire les réparations qu'en cas d'urgence, car l'assureur insistera sur une inspection du sinistre) et de le signaler immédiatement à l'assureur.

Pertes d'Exploitation

Les entreprises qui sont affectées peuvent également bénéficier d'une couverture contre les pertes d'exploitation, ce qui leur permet de réclamer l'indemnisation des pertes subies à la suite d'une incapacité à fonctionner en raison de dommages causés par un risque couvert, comme dans notre cas où les dommages sont causés par l'explosion. Cela ne doit pas être négligé et toute entreprise bénéficiant de cette couverture doit revoir sa police pour vérifier si elle bénéficie bien de cette couverture, avant d'envisager la réclamation auprès de l'assureur ou du courtier d'assurance.

Aucune couverture d'assurance

C'est une triste vérité que la plupart des pertes ne sont pas assurées ou sont sous-assurées. Dans de telles circonstances, les entreprises qui ont subi des pertes non assurées peuvent envisager d'intenter une action en justice contre la ou les parties directement responsables de la perte.

Au Liban, on ne sait pas qui pourrait être légalement responsable de l'explosion, et cela fera l'objet de spéculations, d'enquêtes et de litiges compliqués au cours des mois et des années à venir. Cependant, il y a plusieurs entités théoriquement responsables qui viennent immédiatement à l'esprit.

En premier lieu, il y a le gouvernement libanais, ainsi que ses services concernés, comme celui qui administre le port de Beyrouth. Étant donné la volatilité du nitrate d'ammonium, une substance couramment utilisée pour la fabrication de bombes et avec une puissance explosive potentiellement égale à 40% de celle de la dynamite, il est pertinent de savoir pourquoi une si grande quantité de ce matériau a été autorisée à être stockée pour si longtemps dans une zone urbaine dense.

La première entité probablement responsable est le gouvernement lui-même, qui aurait vraisemblablement pris la décision de saisir et de stocker la substance précitée.

En deuxième lieu, toute entité à qui le gouvernement a sous-traité cette tâche de stockage et de sécurisation du nitrate d'ammonium. Cela peut impliquer diverses entreprises, telles que les opérateurs portuaires et d'entrepôts, les sociétés de stockage et les prestataires de services de sécurité qui étaient responsables des conditions des installations de stockage.

À cet égard, il convient de noter que les entités non gouvernementales qui peuvent être responsables ont probablement une assurance responsabilité civile qui couvrirait leur responsabilité juridique; cependant, ces polices ont sans aucun doute des limites de couverture - c'est-à-dire un plafond que la compagnie d'assurance est obligée de payer pour le sinistre - qui seront totalement insuffisantes pour couvrir la totalité des sinistres découlant de la dévastation à l'échelle de la ville causée par cette explosion.



C'est le cas probable où l'assurance responsabilité civile privée est entièrement insuffisante pour couvrir ces dommages et que les entreprises privées responsables seront mises en faillite par les immenses passifs non assurés. Il est certain que les demandeurs se tourneront vers la puissance publique pour être indemnisés. Cependant, étant donné les difficultés actuelles auxquelles fait face l'Etat Libanais pour financer ses opérations courantes et fournir des services de base à la population, sa capacité à payer un sinistre à l'avenir est une proposition hasardeuse.

L'explosion de Beyrouth pourrait entraîner une perte économique de 15 milliards de dollars, selon le gouverneur de la Banque Centrale du Liban

Les analystes notent que l'impact à la fois sur les marchés locaux de l'assurance et sur les marchés mondiaux de la réassurance reste incertain à ce stade.

AM Best a observé que le taux de pénétration de l'assurance au Liban est généralement faible, l'assurance des biens ne représentant qu'une petite fraction de l'industrie.

Cependant, l'immobilier est une activité de plus en plus importante, et étant donné l'ampleur des dégâts dans l'une des zones les plus fréquentées et les plus riches du pays, l'incident pourrait probablement peser lourdement sur le secteur déjà en difficulté, a ajouté l'agence de notation.

Le sentiment actuel parmi les experts du marché de l'assurance prédit qu'il pourrait s'agir d'un événement de perte relativement faible chiffré au milliard de dollars américains pour le secteur de la ré / assurance, bien que cela puisse augmenter.

En termes de pertes sur les marchés internationaux, **AM Best** estime que les activités maritimes et immobilières seront probablement les plus touchées.

Certains observateurs ont également établi des comparaisons avec l'explosion de 2015 dans le port chinois de Tianjin, qui a mis en évidence des expositions d'accumulation dans les ports pour les assureurs et réassureurs internationaux et a causé des pertes importantes pour les principaux transporteurs mondiaux.

L'explosion de Beyrouth risque d'être une perte majeure pour Hannover Re, selon un dirigeant

Hannover Re considère comme pertes majeures, celles qui génèrent des sinistres supérieurs à 10 millions d'euros, hors rétrocession.

Sven Althoff, membre de la direction générale responsable de la réassurance IARD chez Hannover Re, a également reconnu que l'explosion de Beyrouth constituerait une « perte majeure » pour son entreprise.



« Vu qu'il s'agit d'une zone portuaire et industrielle, nous devons supposer qu'il y a un bon niveau de pénétration ici. Donc, de ce point de vue, je suppose que vous verrez cela sur notre liste de pertes majeures au troisième trimestre », a-t-il déclaré hier lors d'un appel aux résultats.

Cependant, Althoff a ajouté et a averti qu'il était « trop tôt » pour dire quelle est la pénétration de l'assurance dans les zones touchées, "ce sera une perte majeure pour nous, je le vois assez sûr, mais il me serait impossible de faire des commentaires pour le moment."

L'explosion à Beyrouth, pourrait générer plus de 500 millions de dollars américains de pertes à l'industrie libanaise de l'assurance.





Sources :

<https://www.reinsurancene.ws/beirut-explosion-could-drive-15bn-economic-loss-says-governor/>

<https://www.spglobal.com/marketintelligence/en/news-insights/latest-news-headlines/beirut-explosion-lusted-to-be-a-major-loss-for-hannover-re-exec-says-59765520>

<https://www.artemis.bm/news/explosion-in-beirut-lebanon-could-drive-low-billion-usd-insured-loss/>

https://www.meinsurancereview.com/News/View-NewsLetter-Article/id/73089/Type/MiddleEast/Lebanon-Port-blast-raises-insurance-compensation-questions/1/sid/228482?utm_source=News&utm_medium=Email&utm_campaign=MEIR_eDaily